Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit le jet de pierre et a dit : « Ça ne tue pas le gibier et ça ne blesse pas l'ennemi ; par contre, ça peut crever un œil ou casser une dent ! »

Abdullah ibn Al-Mughaffal (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de jeter des pierres et disait : « Ça ne tue pas le gibier et ça ne blesse pas l'ennemi ; par contre, ça peut crever un œil ou casser une dent ! ». Et dans une autre version : « Un proche de 'Abdullah ibn Al-Mughaffal jetait des pierres, celui-ci le réprimanda et lui dit : « Certes, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de jeter des pierres, il disait : « Ça ne permet pas de chasser le gibier ! » Ensuite, ce proche continua de jeter des pierres. 'Abdullah ibn Al-Mughafal (qu'Allah l'agrée, lui et son père) lui dit alors : « Je te dis que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de jeter des pierres et tu recommences ? Plus jamais je ne te parlerai ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Abdullah ibn Al-Mughaffal (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit le jet de pierre et disait : « Ça ne tue pas le gibier ! » et dans une autre version : « Ça ne permet pas de chasser le gibier », « et ça ne blesse pas l'ennemi ; par contre, ça peut crever un œil ou casser une dent ! » Les savants ont expliqué le jet de pierre comme étant le fait de lancer une pierre en la tenant avec les deux index ou entre le pouce et l'index, de sorte qu'il place la pierre sur le pouce et la projette avec l'index, ou bien, en la posant sur l'index et la projetant grâce au pouce. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit cela en expliquant que cela pouvait crever un œil ou casser une dent. De plus, « ça ne tue pas le gibier » car il ne peut pénétrer la bête, « et ça ne blesse pas l'ennemi » c'est à dire que le jet de pierre ne peut repousser l'ennemi. En effet, si ce dernier peut être blessé par le tir de flèches, ce n’est pas le cas avec de simples petits cailloux. Ensuite, un proche de 'Abdullah ibn Al-Mughaffal (qu'Allah l'agrée, lui et son père) se mit à jeter des pierres. Ce dernier l'a réprimandé et l'a informé du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit le jet de pierre. Puis, il l'aperçut en train de recommencer et lui dit : « Je te dis que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de jeter des pierres et tu recommences à en jeter ? Jamais plus je ne te parlerai ! » Il rompit ainsi avec lui parce qu’il avait désobéi au Prophète (sur lui la paix et le salut).


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee